**42ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**République tchèque**

(Genève, le 23 janvier 2022)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation de la République tchèque et la remercie pour la présentation de son rapport national et pour les efforts déployés pour la mise œuvre de recommandations du 3ème cycle.

Le Luxembourg invite la délégation de la République tchèque à accepter les recommandations suivantes:

1. Ratifier et mettre en œuvre la Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes, dite la Convention d’Istanbul.
2. Abolir l'exigence d'une procédure médicale induisant une stérilisation dans le processus de reconnaissance légale du changement de genre.
3. Assurer un traitement juste et équitable des enfants Rom dans le système éducatif.
4. Mettre en place les dispositions légales pour assurer l’absence de toute inégalité de droits en défaveur de couples du même sexe, notamment pour ce qui est du droit de la famille et en matière de sécurité sociale.
5. Renforcer le mandat du médiateur pour lui permettre de remplir pleinement le rôle d'institution nationale des droits humains conformément aux principes de Paris.

Nous souhaitons plein succès à la République tchèque dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[192 mots / Temps de parole : 1min15sec ; n.95/97 ; 23.01.23 matin]*